



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2019-192

06/03/2019

Date de mise en application : 05/03/2019

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/04/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Pays de la Loire)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Pays de la Loire)

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Pays de la Loire (groupe IV) est susceptible d'être vacant prochainement. Sa résidence administrative est fixée à Nantes.

Les candidats et candidates doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

Cet emploi se cumule avec les fonctions de chef du service de l'environnement de la forêt et du bois. Ce service pilote, anime et met en œuvre la politique forestière en région. Il organise avec le conseil régional la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques. Il décline le plan « Ecophyto » visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de région Pays de la Loire (tél. : 02-72-74-70-11), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.